

# NOS GARANTIES

## POUR MIEUX PROTÉGER LE SALARIÉ ET SA FAMILLE



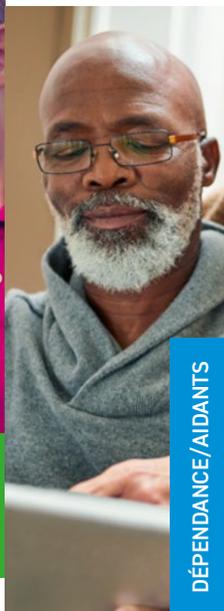
VEUVAGE



ÉDUCATION



HANDICAP



DÉPENDANCE/AIDANTS



MALADIES REDOUTÉES

## LES GARANTIES OCIRP SONT DISTRIBUÉES PAR SES MEMBRES

LES ORGANISMES DE PRÉVOYANCE  
MEMBRES DES GROUPES  
DE PROTECTION SOCIALE



LES ORGANISMES DE PRÉVOYANCE



LES PARTENAIRES



## L'OCIRP, UNION D'INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

- 6 MILLIONS DE GARANTIES PROTÈGENT LES SALARIÉS ET LEUR FAMILLE.
- 32 800 RENTES VERSÉES.
- 1,5 MILLION D'ENTREPRISES ADHÉRENTES.
- 125 BRANCHES PROFESSIONNELLES NOUS FONT CONFIANCE.
- 4 MILLIONS D'EUROS CONSACRÉS À L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE NOS BÉNÉFICIAIRES.

## UNIS POUR FAIRE FACE

Dans ce document, l'OCIRP vous présente les garanties qu'il propose pour des contrats collectifs sur-mesure ou standards.

Nos contrats collectifs de prévoyance négociés au sein des entreprises ou des branches professionnelles garantissent le versement d'une rente ou d'une aide financière et un accompagnement social personnalisé.

Choisir l'OCIRP, c'est faire confiance à un acteur paritaire à but non lucratif, engagé pour la protection sociale de toutes les familles et résolument tourné vers l'avenir.

EN CAS DE DÉCÈS OU DE PERTE D'AUTONOMIE,  
NOUS GARANTISSONS UN ACCOMPAGNEMENT  
SOCIAL PERSONNALISÉ ET LE VERSEMENT  
D'UNE RENTE OU D'UNE AIDE FINANCIÈRE.

## L'OCIRP PROTÈGE LE CONJOINT SURVIVANT

En cas de décès ou d'invalidité absolue définitive du salarié, l'OCIRP verse au conjoint survivant (marié, pacsé, concubin) une rente viagère ou temporaire et l'accompagne dans la durée pour se reconstruire et adapter son projet de vie.

### LES + DE LA GARANTIE

- ✓ Poursuite à titre gracieux de la couverture, sans condition de durée, pendant toute la période indemnisée de chômage.
- ✓ Maintien du versement de la rente en cas de remariage.
- ✓ Majoration de la rente pour le bénéficiaire ayant des enfants à charge.
- ✓ Accompagnement au plus près du moment de rupture de vie.
- ✓ Le dispositif Vivre après est ouvert à l'ensemble des membres de la famille pour leur permettre de se reconstruire et d'adapter leur projet de vie, de s'accorder un moment de répit ou encore de faciliter leur quotidien.

### NOS SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

**Un coordinateur** écoute, informe, oriente et active des services en fonction des besoins.

**Des services** adaptés pour :

- se reconstruire et adapter son projet de vie;
- assurer l'avenir de ses enfants (soutien scolaire...);
- être autonome (aide à la reprise d'heures de conduite...);
- s'accorder un moment de répit;
- faciliter son quotidien (conseils juridiques...).

**Un accompagnement dans la durée.**

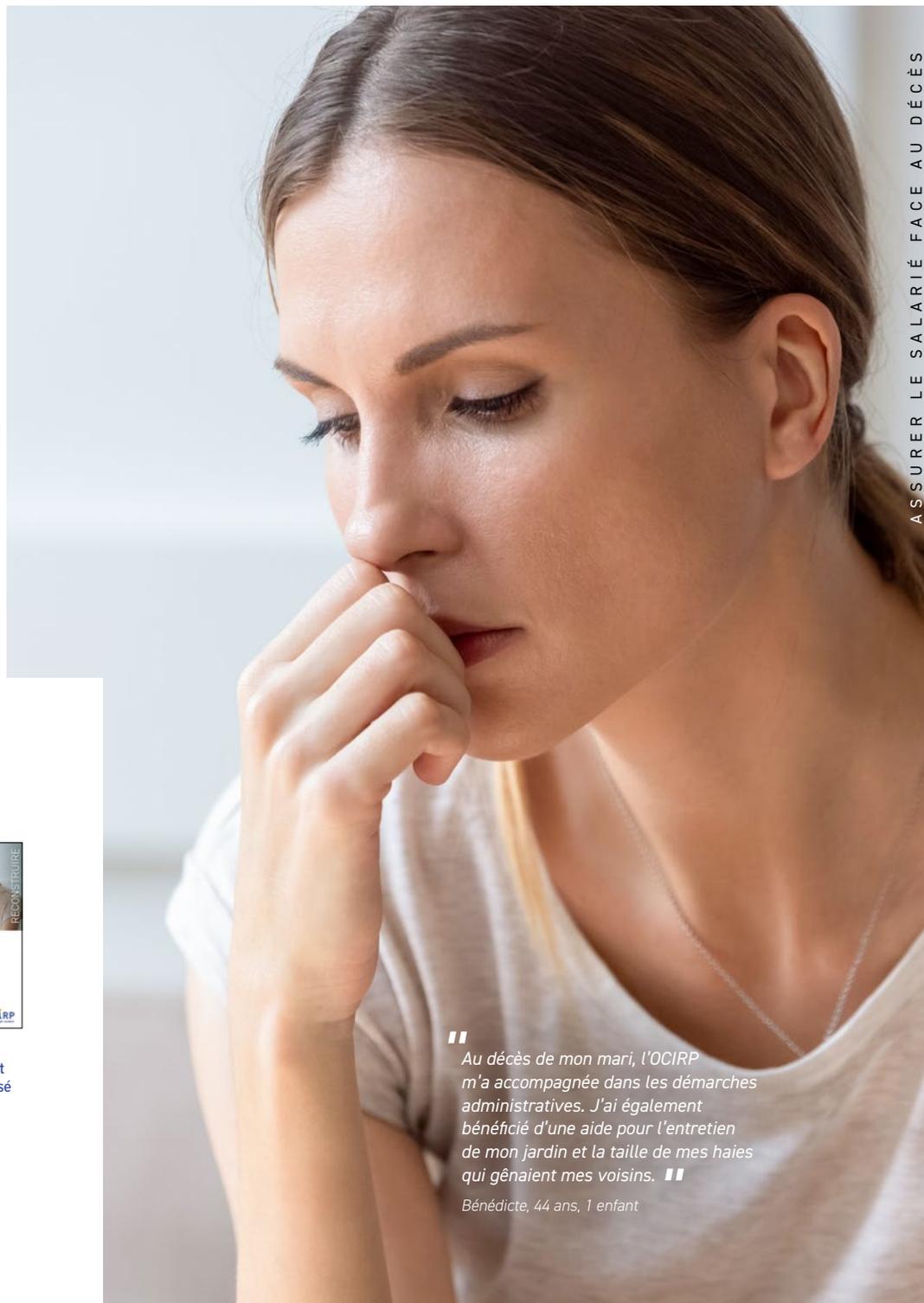
**Une aide financière individuelle** attribuée sous conditions.

**Un site Internet unique** pour s'informer sur les ruptures de vie et consulter son espace personnel.

[vivreapres.fr](http://vivreapres.fr)



Le livret de la collection Droits et démarches proposé aux bénéficiaires.



“ Au décès de mon mari, l'OCIRP m'a accompagnée dans les démarches administratives. J'ai également bénéficié d'une aide pour l'entretien de mon jardin et la taille de mes haies qui gênaient mes voisins. ”

Bénédicte, 44 ans, 1 enfant



## L'OCIRP PROTÈGE L'ENFANT ORPHELIN

En cas de décès ou d'invalidité absolue définitive du salarié, l'OCIRP verse à ses enfants une rente temporaire et les accompagne pour assurer leur avenir.

### LES + DE LA GARANTIE

- ✓ Doublement de rente versée en cas de décès des deux parents.
- ✓ La rente devient viagère en cas d'invalidité de l'enfant.
- ✓ Versement d'un capital à une personne désignée si le salarié n'a pas d'enfant.
- ✓ Reconnaissance de tous les enfants à charge.
- ✓ Accompagnement au plus près du moment de rupture de vie.
- ✓ Le dispositif Vivre après est ouvert à l'ensemble des membres de la famille pour leur permettre de se reconstruire et d'adapter leur projet de vie, de s'accorder un moment de répit ou encore de faciliter leur quotidien.

### NOS SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

**Un coordinateur** écoute, informe, oriente et active des services en fonction des besoins.

**Des services** adaptés pour :

- assurer son avenir (soutien scolaire, aide à l'orientation professionnelle, à la recherche d'emploi...);
- être soutenu(e) psychologiquement;
- faciliter son quotidien (conseils juridiques...);
- être autonome (aide financière au passage du permis de conduire, Brevet de sécurité routière...).

**Un accompagnement dans la durée.**

**Une aide financière individuelle** attribuée sous conditions.

**Un site Internet unique** pour s'informer sur les ruptures de vie et consulter son espace personnel.

[vivreapres.fr](http://vivreapres.fr)



Le livret de la collection Droits et démarches proposé aux bénéficiaires.

|| Au décès de ma femme, ma fille a pu bénéficier de soutien scolaire avec un professeur à domicile et d'un suivi psychologique, afin de parler du suicide de sa mère. La rente versée par l'OCIRP m'a permis de faire face financièrement. ||

Paul, 45 ans, 1 enfant

## L'OCIRP PROTÈGE L'ENFANT ORPHELIN EN SITUATION DE HANDICAP

En cas de décès du salarié, l'OCIRP verse à ses enfants en situation de handicap une rente viagère et les accompagne.

### LES + DE LA GARANTIE

- ✓ L'enfant est couvert, quels que soient son âge et son handicap.
- ✓ Accompagnement au plus près du moment de rupture de vie.
- ✓ Le dispositif Vivre après est ouvert à l'ensemble des membres de la famille pour leur permettre de se reconstruire et d'adapter leur projet de vie, de s'accorder un moment de répit ou encore de faciliter leur quotidien.

### NOS SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

**Un coordinateur** écoute, informe oriente et active des services en fonction des besoins.

**Des services** adaptés pour :

- être soutenu(e) grâce à une écoute téléphonique;
- être aidé(e) pour adapter le logement (expertise de l'habitat, assistance administrative...);
- être conseillé(e) sur le plan juridique;
- orienter les familles et leur permettre de trouver des solutions d'accueil en établissement ;
- apporter un soutien scolaire.

**Un accompagnement dans la durée.**

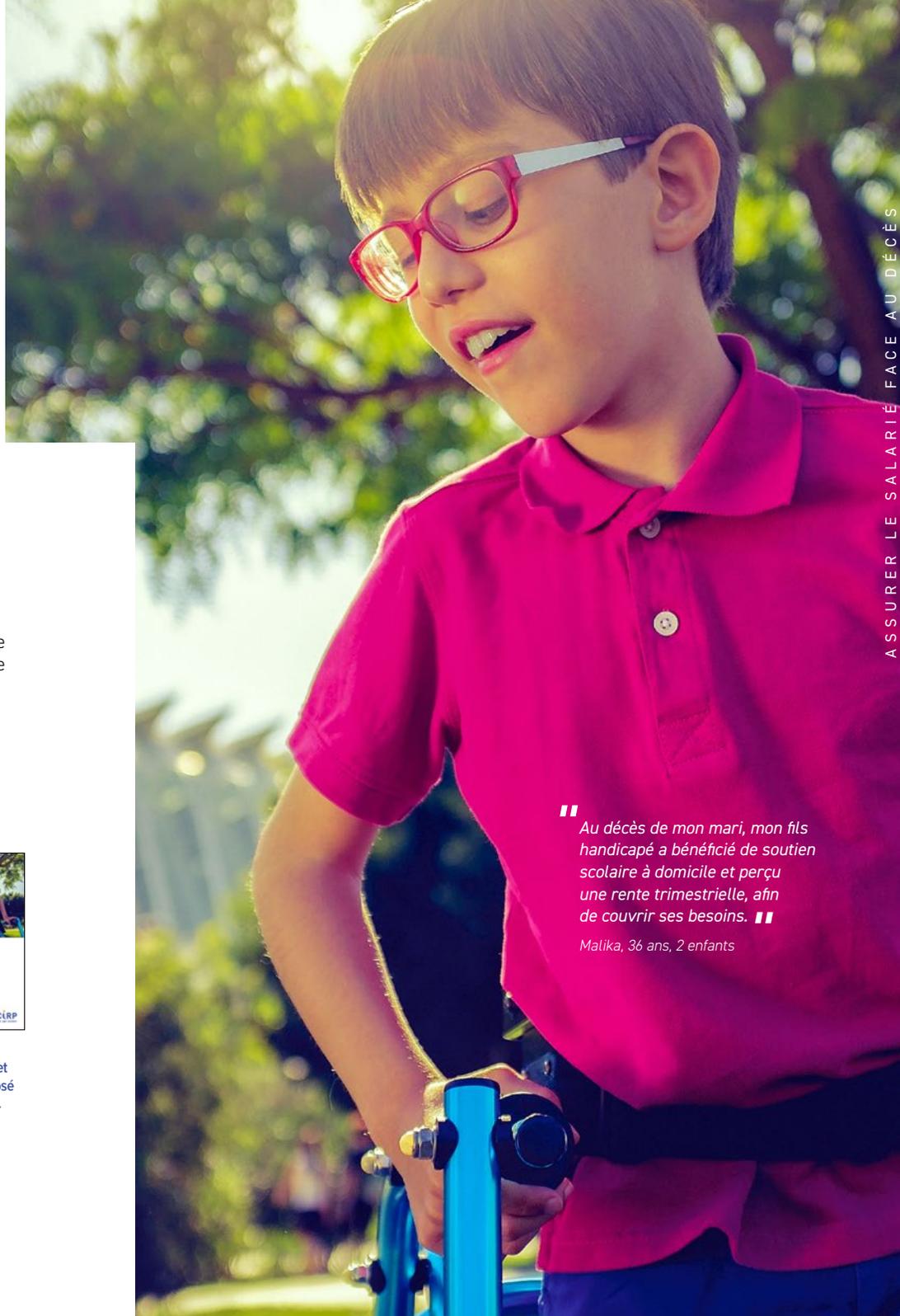
**Une aide financière individuelle** attribuée sous conditions.

**Un site Internet unique** pour s'informer sur les ruptures de vie et consulter son espace personnel.

[vivreapres.fr](http://vivreapres.fr)

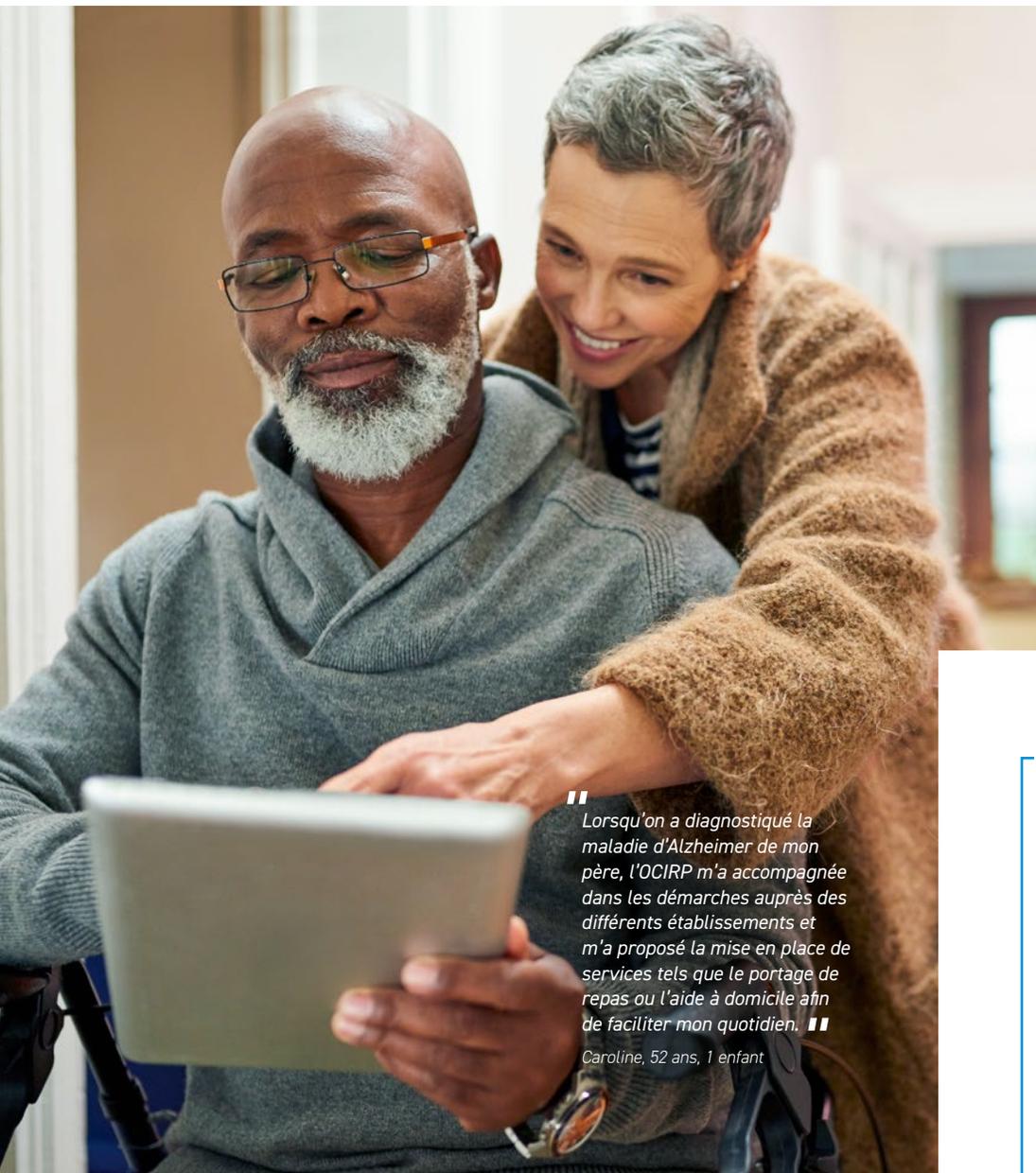


Le livret de la collection Droits et démarches proposé aux bénéficiaires.



“ Au décès de mon mari, mon fils handicapé a bénéficié de soutien scolaire à domicile et perçu une rente trimestrielle, afin de couvrir ses besoins. ”

Malika, 36 ans, 2 enfants



“  
Lorsqu'on a diagnostiqué la maladie d'Alzheimer de mon père, l'OCIRP m'a accompagnée dans les démarches auprès des différents établissements et m'a proposé la mise en place de services tels que le portage de repas ou l'aide à domicile afin de faciliter mon quotidien. ”

Caroline, 52 ans, 1 enfant

## L'OCIRP PROTÈGE LE SALARIÉ ET SA FAMILLE EN CAS DE PERTE D'AUTONOMIE

En cas de dépendance totale ou partielle, l'OCIRP verse une rente ou un capital. Un montant minimum est garanti. Il évolue selon la durée de cotisation.

En cas de situation de proche aidant, l'OCIRP verse à ce dernier une aide financière, renouvelable d'une année sur l'autre. Par ailleurs le proche dépendant (parent ou conjoint) perçoit un capital.

### LES + DE LA GARANTIE

- ✓ Couverture à vie de l'assuré, même lorsqu'il quitte l'entreprise.
- ✓ Mise à disposition des services dédiés dès l'adhésion.
- ✓ Gestion de l'équilibre vie professionnelle et vie privée : le salarié aidant peut être plus serein en entreprise et plus présent aux côtés de son proche.

### NOS SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

#### Pour tous

- Bénéficier d'une protection juridique.
- Être soutenu(e) grâce à une écoute téléphonique et un accompagnement psychologique si nécessaire.
- Être accompagné(e) pour l'aménagement du logement ou la prise de rendez-vous médicaux.

#### Pour le salarié aidant

- Être aidé(e) pour l'accomplissement des formalités administratives (logement, recherche d'un établissement spécialisé ou aides sociales).
- Bénéficier d'un bilan psychosocial.
- Être formé(e) pour aider son proche.

#### Pour le proche en perte d'autonomie

- Bénéficier de services d'aide à domicile et de garde.
- Être aidé(e) pour l'achat du matériel paramédical.



Les livrets de la collection Droits et démarches proposés aux bénéficiaires.

## L'OCIRP PROTÈGE LE SALARIÉ ET SA FAMILLE POUR FAIRE FACE À LA MALADIE

Dès la survenance d'une maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite(nt) un traitement prolongé et une thérapeutique coûteuse, l'OCIRP aide le salarié par le versement d'un capital, et lui propose un accompagnement médico-social sur mesure avec des services adaptés.

### LES + DE LA GARANTIE

- ✓ L'évaluation médico-sociale de la situation est réalisée par une infirmière diplômée.
- ✓ L'accompagnement est individualisé, dans la durée et adapté à chaque situation.
- ✓ Un panier de services est à disposition pour accompagner le salarié selon l'évolution de la maladie.
- ✓ La maladie est constatée par le médecin-conseil de l'assurance maladie.
- ✓ Le soutien à distance du salarié est étendu à l'ensemble de ses proches.

### NOS SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ

#### Dès la souscription et les premiers signes de la maladie

- Le salarié et ses proches bénéficient d'informations sur les thèmes de la santé et la prévention.
- Des informations sont transmises en cas de démarches administratives, droits sociaux, des conseils médicaux (nutrition, sommeil).

#### À la survenance de la maladie du salarié et tout au long du traitement

- Il est conseillé, orienté et accompagné par une infirmière diplômée.
- Une évaluation personnalisée est réalisée pour activer des services d'accompagnement en fonction de l'évolution de la maladie.
- Un suivi régulier médico-social est assuré entre le salarié et le coordinateur.
- Les proches aidants peuvent être soutenus en cas de besoin.

#### Après la convalescence

Un suivi de la situation du salarié est réalisé dans la durée.



■ ■

Lorsque mon oncologue m'a annoncé que j'avais une tumeur du sein, j'étais dévastée et perdue. Une infirmière de la plateforme médico-sociale de l'OCIRP m'a très vite informée et conseillée sur les différentes étapes de mon traitement. Cela m'a rassurée, et dans le même temps elle a su écouter mes angoisses et me reconforter. ■ ■

Aline, 37 ans.

## Dialogue & Solidarité

### VOUS SOUTENIR SUITE À LA PERTE DE VOTRE CONJOINT

- ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE VIA UN NUMÉRO D'APPEL GRATUIT : **0 800 494 627** > Service & appel gratuits
- ENTRETIENS INDIVIDUELS ET GROUPES DE SOUTIEN.
- 15 ESPACES D'ACCUEIL ET D'ÉCOUTE OUVERTS À TOUTE PERSONNE EN SITUATION DE VEUVAGE.

► [dialogueetsolidarite.fr](http://dialogueetsolidarite.fr)



LE SAVOIR-FAIRE DE DIALOGUE & SOLIDARITÉ PEUT ÊTRE ÉGALEMENT INTÉGRÉ, À LA DEMANDE, DANS DES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE.

### DES RÉSULTATS POSITIFS\*

# 9,8/10

note moyenne de recommandation par les personnes accompagnées.

# 93%

des personnes interrogées confirment l'effet positif de l'accompagnement.

\* mesure d'impact social réalisée par le cabinet Kimso en 2021.

# Notre ENGAGEMENT SOCIÉTAL

Fondation  
**OCIRP**  
agir au cœur des familles

La Fondation d'entreprise agit au cœur des familles vivant un deuil ou confrontées aux questions liées à l'autonomie.

Depuis 2009, la Fondation d'entreprise OCIRP soutient des initiatives qui contribuent à l'intérêt général et à l'innovation en direction des familles face aux risques de la vie.

La Fondation intervient sur trois champs d'action :

- ✓ **Soutenir des actions en direction des enfants orphelins**, pour les aider à construire leur avenir en informant et formant les professionnels de l'enfance et de l'éducation, en sensibilisant le grand public et en soutenant la recherche.
- ✓ **Accompagner le deuil du conjoint** en soutenant l'association Dialogue & Solidarité, capitalisant ainsi sur 20 années d'expertise (voir ci-contre).
- ✓ **Favoriser l'autonomie** et soutenir des porteurs de projets sur le handicap, la perte d'autonomie, les aidants...

Une cinquantaine de projets sont ainsi accompagnés chaque année pour un budget de 1,3 million d'euros.

► [fondation-ocirp.fr](http://fondation-ocirp.fr)

**POUR NOUS CONTACTER**

developpement@ocirp.fr



**UNION  
D'INSTITUTIONS  
DE PRÉVOYANCE  
ASSUREUR  
À VOCATION  
SOCIALE**

**RESTONS  
CONNECTÉS**

**OCIRP.FR**



**OCIRP**      **OCIRP**<sub>vie</sub>

**OCIRP**, Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance,  
Union d'institutions de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale.

**OCIRP VIE**, société anonyme au capital de 26 192 964 €, régie par le Code des assurances.  
Sièges sociaux : 17 rue de Marignan - CS 50 003 - 75008 PARIS

